

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin d'information : études et documents / Amis de la collection neuchâteloise des manuscrits de Jean-Jacques Rousseau
<b>Herausgeber:</b>	Amis de la collection neuchâteloise des manuscrits de Jean-Jacques Rousseau
<b>Band:</b>	- (1966)
<b>Heft:</b>	6
<b>Rubrik:</b>	Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ouvert à M. W. Lanz, initiateur de notre nouvelle méthodologie. M. Lanz n'a pas lu les *Lettres sur la botanique* !

J.-J. Rousseau, en notre siècle de conquête spatiale, en accord complet avec nos dernières innovations pédagogiques ! Avec cela, il tient la gageure d'allier la précision scientifique à une langue qui est un modèle de clarté ! Voilà ce que nous apprennent les *Lettres sur la botanique*.

A. ISCHER.

---

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

*du samedi 5 novembre 1966, à 17 h., à la Bibliothèque de la Ville*

Mlle Rosselet, présidente, ouvre la séance devant 18 membres (quatre sont excusés). Nous serons 46 pour écouter la conférence de M. J. Rousset.

1. Le procès-verbal de l'assemblée générale de 1965 est accepté.

2. *Rapport de la présidente* : L'année 1965-1966 a été calme. Le nombre de nos membres s'accroît : nous sommes 131. L'assemblée se lève pour honorer un disparu, M. P. Bovet, et accueille les nouveaux membres Mme Seyrig-de Saussure, Mlle Henriod, MM. Cornu, Favarger et L'Hardy.

Le comité a renoncé à des offres de documents autographes de Rousseau ; leur prix était exorbitant, et leur intérêt assez mince. Par contre notre collection s'est enrichie d'une lettre à d'Escherny, remise à la Bibliothèque par les autorités communales de Neuchâtel (cf. *Bulletin*, n° 5, printemps 1966).

La légère augmentation de cotisation a été acceptée de bonne grâce. La présidente remercie les membres qui ont ajouté un don à leur versement, ainsi que la Bibliothèque et son directeur qui nous aident financièrement à publier notre *Bulletin d'information*.

Le comité suit les progrès de la restauration de la maison de Rousseau à Môtiers.

Notre première excursion de printemps au Chasseron a été un succès.

3. *Rapport de caisse* : Les comptes laissent un solde de Fr. 1665,60.

4. *Rapport des vérificateurs de caisse* : Décharge est donnée au caissier.

5. *Modification des statuts* : M<sup>e</sup> Farny explique à l'assemblée les améliorations introduites dans nos statuts après 10 ans d'expérience.

Les statuts sont adoptés dans leur forme nouvelle à l'unanimité. Ils permettront, l'an prochain, d'élire de nouveaux vérificateurs de caisse !

6. *Divers* : Personne ne demande la parole.

La séance est levée ; il est 17 h. 40.

F. MATTHEY.